

002/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 06 FEVRIER 2024
à 18 Heures 30

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, MM. DEMANDRILLE, TRANCHEPAIN, Mme
UNDERWOOD, Adjointes au Maire,
M. MASSON, Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme BENDJEBARA, M. MICHEL, Mme
CREVON, MM. JULIEN, FOLLET, Mme DARTYGE, M. MARAIS, Mme DUBOURG, M. DE
PINHO, Mme VAN DUFFEL, M. BUREL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
Mme LALIGANT, M. MICHEZ, Adjointes au Maire,
M. DAVID, Mme CHEVALLIER, M. BORDRON, Mme DE CASTRO MOREIRA, M.
TALBOT, Mme SENTUNE, M. LEDÉMÉ, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DELEGATIONS : Mme MATARD (pour Mme LALIGANT), M. FOLLET (pour M. MICHEZ),
Mme UNDERWOOD (pour M. BORDRON), Mme ECOLIVET (pour Mme DE CASTRO
MOREIRA), M. DEMANDRILLE (pour Mme SENTUNE), M. LEDÉMÉ (pour M. BUREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MARAIS, Conseiller Municipal,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 20
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 26 (6 pouvoirs)

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2024

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2024

Monsieur Gérard SOUCASSE, 1^{er} Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue la première étape de préparation du budget d'une collectivité. Son contenu a été précisé par le décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 et il introduit le débat d'orientations budgétaires qui représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, c'est pourquoi il doit également être communiqué au Président de la Métropole Rouen Normandie, ainsi que publié sur le site internet de la commune.

Depuis le début de ce mandat marqué principalement par la crise sanitaire mondiale COVID suivie en 2022 de la guerre en Ukraine qu'a engendré une forte crise de l'énergie, l'évaluation des recettes et des dépenses reste difficile à réaliser tant les situations nationale et internationale sont mouvantes et peu prévisibles.

Les coûts de l'énergie qui ne cessent d'augmenter, la fluctuation monétaire, l'inflation, le renchérissement des frais financiers et des assurances, les décisions de l'Etat en matière de rémunération des agents de la fonction publique territoriale ou de transition énergétique pèsent fortement sur les équilibres budgétaires.

Malgré ce contexte, l'exercice budgétaire 2023 s'en sort avec une légère augmentation pour les dépenses de fonctionnement à caractère général comparées à celles de l'année précédente. Certes les dépenses liées à l'énergie ont doublé cette année mais grâce aux efforts de rationalisation des dépenses, demandés lors de l'élaboration du budget, les prévisions budgétaires ont pu être respectées. Ainsi la préparation du budget 2024 continuera dans cette démarche de mieux consommer impliquant l'ensemble des services municipaux.

Le présent rapport, projeté sur la base d'éléments d'exécution à fin décembre, constitue une tendance à préciser et destiné à permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration des budgets primitifs. Il se décline de la façon suivante :

- Le contexte économique
 - Situation internationale et nationale
 - La loi de Finances 2024
 - L'environnement local en lien avec la Métropole Rouen Normandie
- Les orientations budgétaires
 - Analyse rétrospective
 - Principales orientations pour 2024
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses, ainsi que l'évolution du besoin de financement
- La structure et la gestion de la dette
- Le budget annexe « ZAC des Hautes-Novales »

A – Contexte mondial, national et local

1) Situation internationale

Le contexte mondial 2023 est encore marqué sur le plan économique par une inflation très forte, des politiques monétaires soutenues, des taux d'intérêt élevés alors que la prévision de croissance 2024 s'élèverait seulement à 2,9 %. S'ajoute à cela les guerres en Ukraine et au Proche Orient ainsi qu'aux autres tensions internationales qu'ont pour conséquence un renchérissement sur le coût de transport par bateaux des différents biens, matériels et hydrocarbures compte tenu du contournement du canal du Suez pour des raisons de sécurité.

2) L'économie française et la Loi de Finances 2024

Au niveau de l'économie française, les indicateurs économiques présentent des difficultés significatives. En effet, la dette française eu égard au contexte international mais pas seulement est passée de 20% du PIB en 1980 à 58% en 2000, 85% en 2010 et 111,8% en 2022. Elle atteint 3050 milliards d'euros à la fin du premier semestre 2023, soit près de 45 000 euros par Français. La charge de la dette progressera ainsi de 40 millions d'euros en 2021 à près de 80 millions d'euros en 2027 devenant le premier budget de l'Etat et en dépassant ainsi le produit de l'impôt sur le revenu.

Le chômage tend à remonter vers les 7% d'actifs.

Le déficit commercial dépasse les 100 milliards d'euros en 2023. Enfin le déficit public s'élève à 5% du PIB. Les prélèvements obligatoires atteignent un niveau record de 48% du PIB, très au dessus de la moyenne de la zone Euro. Enfin, la croissance française prévue au budget de l'Etat s'élève à 1,4% alors que l'OCDE prévoit 0,8% et 0,9% dans la zone Euro. De plus, la loi de programmation des finances publiques prévoit une diminution du déficit public de 4,7% à 4,40% du PIB en 2023 puis une réduction progressive pour revenir sous les 3% en 2027 selon les critères de Maastricht.

Il est prévu dans la loi de finances 2024 une augmentation des valeurs locatives de l'ordre de 3,9% et une augmentation de la DGF de 320 millions d'euros.

3) Perspectives locales en lien avec la Métropole Rouen Normandie

La Métropole est un partenaire privilégié des communes. A ce titre la commune de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf bénéficie d'une attribution de compensation de 4 614 850 € et de la dotation de solidarité communautaire s'élevant à 121 339 €.

B – Orientations 2024 de la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf

A. Situation financière de la Ville à fin 2023

Sous réserve de la production définitive du compte administratif de l'année écoulée, la commune présentera un fonds de roulement global de l'ordre de plus de 3 000 000 € au titre de la section de fonctionnement sur la ligne 002.

Au regard des chiffres prévisionnels de l'exercice 2023, le budget principal de la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf affichera des ratios financiers en augmentation par rapport aux derniers exercices.

Le taux d'épargne brute devrait se situer à environ 16%, tandis que l'épargne nette sera positive d'environ 770 000 €. Bien que l'impact sur les chapitres 011(charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) ait été conséquent, la commune a bénéficié d'une recette exceptionnelle liée au sinistre de l'école Maille & Pécoud (95 814,74 €), ainsi que des remboursements d'assurance sur les risques statutaires importants.

L'encours de dette, intégralement supporté par le budget principal, se situe fin 2023 à la somme de 6 594 104 €, soit une capacité de désendettement de moins de 4 années et une dette par habitant de 779 €.

B. Les orientations envisagées pour le budget 2024

Le budget s'inscrit dans une démarche à la fois dynamique et prudente eu égard au contexte général précité et à la raréfaction des ressources. La construction des ateliers municipaux constituera l'investissement significatif de l'année nouvelle avec la rénovation de la cantine scolaire Marcel Touchard et aussi les travaux récurrents et indispensables dans les écoles.

1) Section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

➤ Les dotations et fonds de concours de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) : fait l'objet d'un abondement de 320 millions au titre de la loi de finances 2024. La commune n'ayant pas encore connaissance d'une éventuelle augmentation de cette dotation, qui sera connue au mieux mi-mars, s'inscrit donc dans la stabilité. Globalement l'ensemble des recettes est reconduit en 2024 sur la base des recettes encaissées en 2023.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : Dont la Métropole Rouen Normandie est bénéficiaire nette du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales de près de 13 millions d'euros. En 2024, l'enveloppe nationale restera stable à 1 milliard d'euros sur le territoire métropolitain, le flux net perçu devrait rester relativement stable, avec un risque, du fait de la proximité du seuil, de basculer contributeur certaines années mais pour des montants limités. La commune propose d'inscrire la somme de 106 882 € en 2024 comme l'année précédente.

Les dotations liées à l'ex-taxe professionnelle : subsistent encore le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources) et la DC RTP (Dotation de compensation de réforme de la Taxe Professionnelle), respectivement fixés à 341 419 € et 169 272 €, dans une logique budgétaire de stabilité.

➤ La fiscalité locale

Les réformes fiscales successives de l'Etat (taxe professionnelle, taxe d'habitation, contribution sur la valeur ajoutée, etc...) ont pour conséquence la perte du pouvoir fiscal des élus locaux. Cette manière de faire rend dépendants les conseils municipaux par rapport l'Etat avec des compensations linéaires dans le temps. Plus encore, la commune ne dispose plus que du seul pouvoir du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

La municipalité a cependant décidé une fois encore de maintenir les taux en vigueur depuis 2017 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 54,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 45,13 %
- Taxe d'habitation sur logements vacants et résidences secondaires 16,01 %

Afin de ne pas alourdir le contexte inflationniste déjà important dans le pays.

Il faut cependant noter que la revalorisation annuelle des valeurs locatives, indexée depuis 2018 sur le glissement annuel des prix à la consommation constatées en novembre, sera de l'ordre de 3,9%.

De fait, le produit fiscal de la ville sera en augmentation sur la base précitée. Toutefois, il faudra attendre la production par les services fiscaux des bases d'imposition pour connaître la véritable portée des chiffres.

Voici la synthèse des produits fiscaux antérieurs :

	Taxe Habitation	Taxe Foncière bâti	Taxe foncière non bâti	Coefficient correcteur	Allocations compensatrices	Total produits
2018	1 281 503 €	2 753 779 €	13 324 €		77 393 €	4 125 999 €
2019	1 319 843 €	2 718 413 €	11 569 €		80 743 €	4 130 568 €
2020	1 332 914 €	2 760 011 €	11 356 €		83 351 €	4 187 632 €
2021	57 379 €	4 268 627 €	11 123 €	- 1 010 714 €	919 200 €	4 245 615 €
2022	66 564 €	4 478 267 €	11 247 €	- 1 058 255 €	959 814 €	4 457 637 €
2023	104 168 €	4 759 073 €	11 577 €	- 1 134 296 €	1 070 947 €	4 811 469 €

Dans l'attente de l'état fiscal définitif pour l'année 2024, il a été décidé de tableur sur une augmentation à hauteur de 3%.

➤ **La fiscalité reversée**

La commune de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf étant rattachée à la Métropole Rouen Normandie, elle bénéficie, à ce titre, de deux reversements pour une somme globale d'environ 4 736 000 €.

L'attribution de compensation (AC) : Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité de rattachement. Stable depuis 2021, elle est fixée à 4 614 850 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) : Elle s'apparente à une péréquation interne entre les communes membres de la Métropole. La part consacrée au lissage de taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères étant transféré sur l'attribution de compensation, le montant de la dotation s'élève désormais à une somme de 121 339 €.

La Ville bénéficie également du reversement des fonds suivants :

Les droits de mutation sur transactions immobilières (DMTO) : l'essor qu'a connu le marché immobilier depuis 2020 enregistrant une hausse des droits de mutations perçus par les départements et les communes a assuré à la ville un bon niveau de recettes (188 696 € en 2021 et 266 109 € en 2022). Toutefois, ces recettes ont chuté en 2023 (150 109 €) du fait de la baisse du volume des transactions immobilières imputable au resserrement des conditions d'emprunt. Cette tendance pourrait encore s'aggraver en 2024.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), reversé par le Département de la Seine-Maritime, et dont bénéficie la commune, baissera de 35 774 €, soit une recette de 44 742 € au lieu de 80 516 €

Aussi, la ville bénéficie du produit du prélèvement sur les paris hippiques (4 000 €), partagé en lien avec la Métropole et la commune de Cléon.

S'ajoute à cela la taxe sur la consommation finale d'électricité avec un coefficient multiplicateur fixé à 8,5 en 2023 (taux maximal 8,5%), la recette est passée de 43 584 € en 2021 à 169 185 € en 2023 et pourrait s'établir, par prudence, à 170 000 € en 2024.

➤ **Les produits des services et autres recettes**

Les produits des services constatés au chapitre 70 enregistre en 2023, une augmentation par rapport aux années précédentes (377 757 € en 2021 ; 376 167 € en 2022 et 400 685 € en 2023) ; et ce, alors que la tarification sociale pour les cantines a été mise en place l'an passé.

Les différentes participations reçues, notamment celles de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la MSA de Haute Normandie pour les structures d'accueil (centre de loisirs, La Gribane et multi-accueil) et les activités périscolaires devraient rester stables à environ 320 000 €, en lien avec le niveau de fréquentation.

Enfin, les revenus locatifs du domaine privé communal s'élèvent à 36 269 € en 2023 et devraient passer à 38 000 € en 2024, augmentation liée à la révision annuelle des loyers. Les recettes liées à l'assurance contre les risques statutaires seront prévues à un niveau stable d'environ 120 000 €, au même titre que les atténuations de charges (remboursement de décharges syndicales et indemnités journalières des agents contractuels) pour environ 25 000 €.

A signaler que le budget principal pourrait bénéficier d'un reversement du budget annexe « ZAC des Hautes Noyales », dès lors que la deuxième tranche de terrains, initialement promise à la société Nexity, sera vendue.

b) Les charges de fonctionnement

➤ **Les dépenses de personnel**

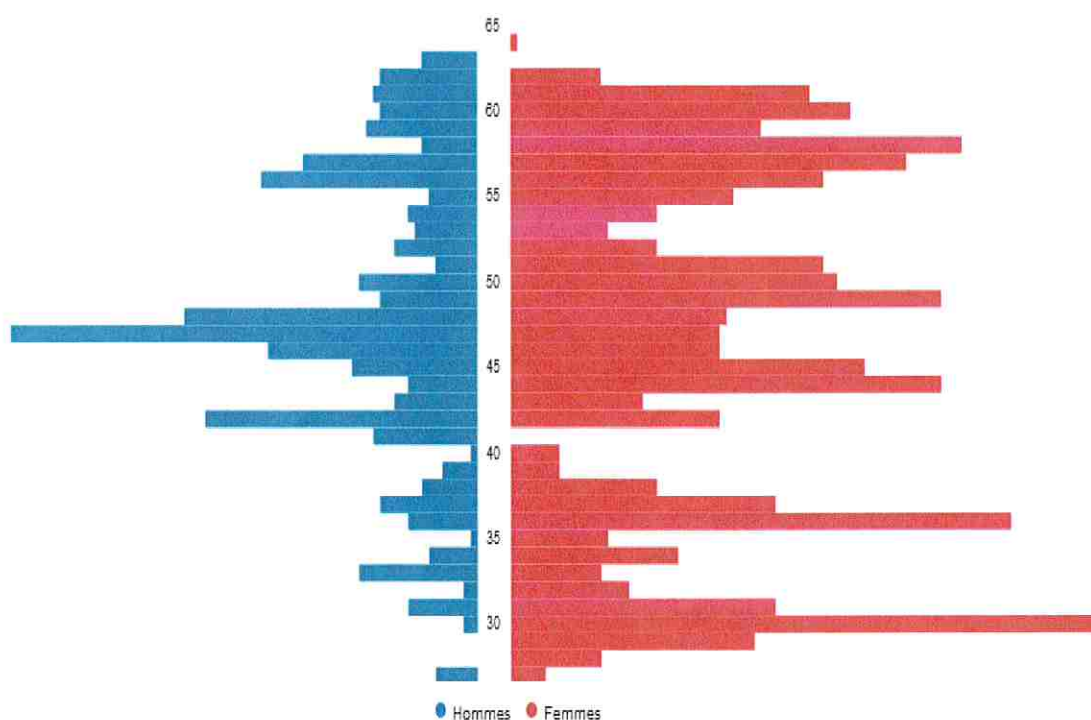
L'année 2023 a été marquée, elle aussi, par les hausses successives du SMIC horaire brut, passé de 11,07 € en 2022 à 11,52 € ainsi que la hausse du point d'indice des fonctionnaires, passé de 4,85 € à 4,92 € au 1^{er} juillet 2023.

L'exercice 2024 se verra appliquer dès le 1^{er} janvier des hausses dues à la valeur du SMIC horaire brut, passant de 11,52 € à 11,65 € et à la revalorisation indiciaire de 5 points pour chaque agent. Il est à noter que concernant le GVT (glissement vieillesse technicité) annuel, celui-ci devra être contenu en raison notamment de réorganisations en lien avec des mutations d'agents et des départs à la retraite.

A titre indicatif, la collectivité a employé une moyenne de 175 personnes en 2023 (180 en 2022), représentant environ 125 équivalents temps plein (141 ETP en 2022), dont 108 titulaires (93 en 2022) du fait de stagiarisation d'un certain nombre d'agents, avec une proportion de 65% de femmes et 35% d'hommes (proportion identique à 2022).

Compte tenu de ce qui précède, il convient de proposer pour l'ensemble du Chapitre 012, une hausse de 2 % au Budget Primitif 2024.

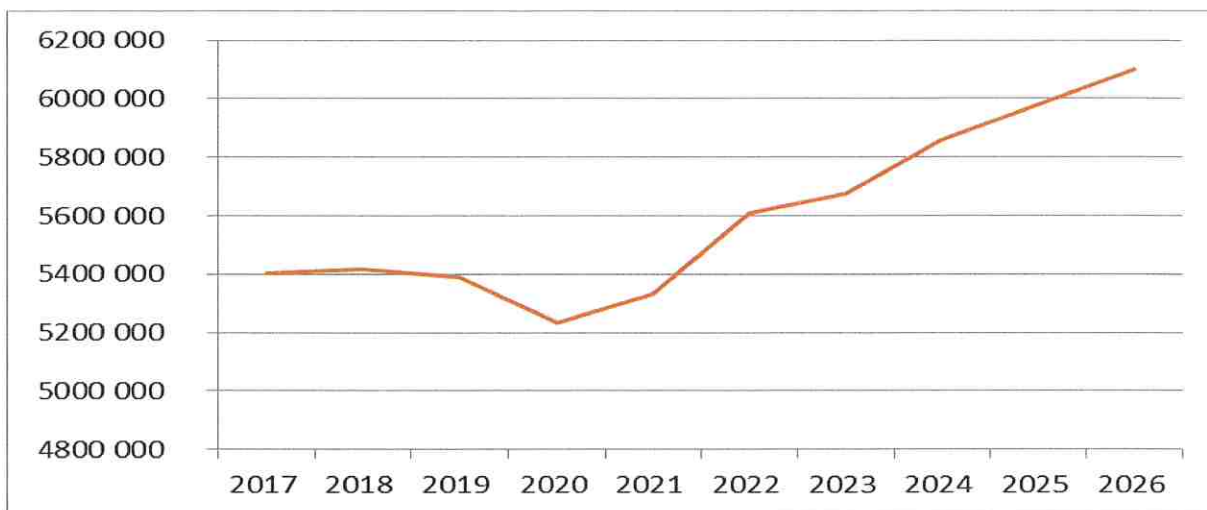
Voici la pyramide des âges des effectifs moyens présents au cours de l'année 2023 :



La moyenne d'âge pour les femmes est de 39 ans et 37 ans pour les hommes

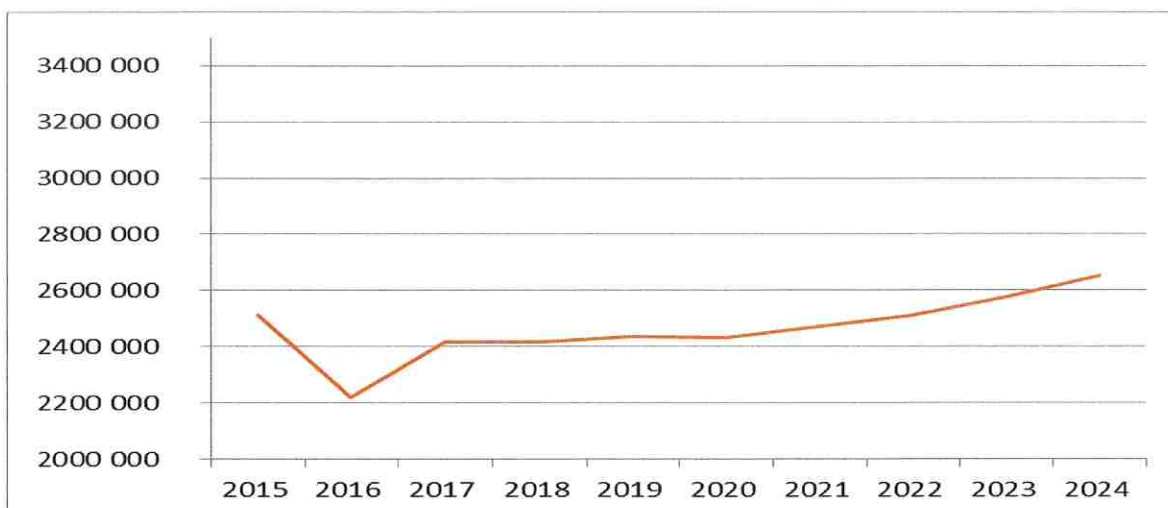
Les chiffres présentés ci-dessous font état de l'évolution du coût net, intégrant les remboursements liés aux différents types d'absences ou d'arrêts (maladie ordinaire, longue maladie, accident du travail et maladie professionnelle), avec une prospective intégrant les potentiels départs en retraite jusqu'en 2026.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Chapitre 012	5 483 495	5 508 444	5 481 310	5 337 634	5 471 673	5 836 224	5 842 091	5 958 932	6 078 111	6 199 674
Atténuations	81 164	91 511	92 366	103 492	139 308	226 122	167 115	100 000	100 000	100 000
Charge nette	5 402 331	5 416 933	5 388 944	5 234 142	5 332 365	5 610 102	5 674 976	5 858 933	5 978 111	6 099 674



➤ Les charges à caractère général

Compte tenu du contexte encore très inflationniste il est préconisé une hausse générale de 3% du chapitre global avec en particulier une attention fine pour maîtriser, autant que faire se peut, l'énergie qui s'élevait à 576 034 € en 2023. Au total, le montant des crédits passerait de 2 575 860 € à 2 653 136 €. Toutefois concernant l'assurance dommages aux biens, il convient d'appréhender une hausse significative de 70 000 €.



➤ Les autres charges et subventions

Ce chapitre spécifique 65 comporte deux lignes budgétaires significatives :

Celle inhérente au CCAS maintenue à 500 000 € en 2024 mais dont la probabilité estimative sera appréciée en fonction des résultats finaux de l'exercice 2023, et celle relative aux associations culturelles et sportives s'élevant à 674 862 € et maintenue à ce même niveau en 2024.

Afin de sécuriser la dépense publique, il sera donc proposé en 2024 de stabiliser les crédits inscrits en 2023.

Ainsi, l'ensemble du chapitre s'élèvera à 1 400 000 € intégrant aussi les frais relatifs à l'assemblée délibérante (indemnités de fonctions des élus, frais de formation ...) ainsi que les aides versées dans le cadre du CESA.

Enfin, ce chapitre intègre, conformément aux obligations légales, le forfait communal versé à l'école privée Saint-Joseph (27 294 €), des redevances d'utilisation de logiciels métiers (33 187 €).

➤ Les charges financières et spécifiques

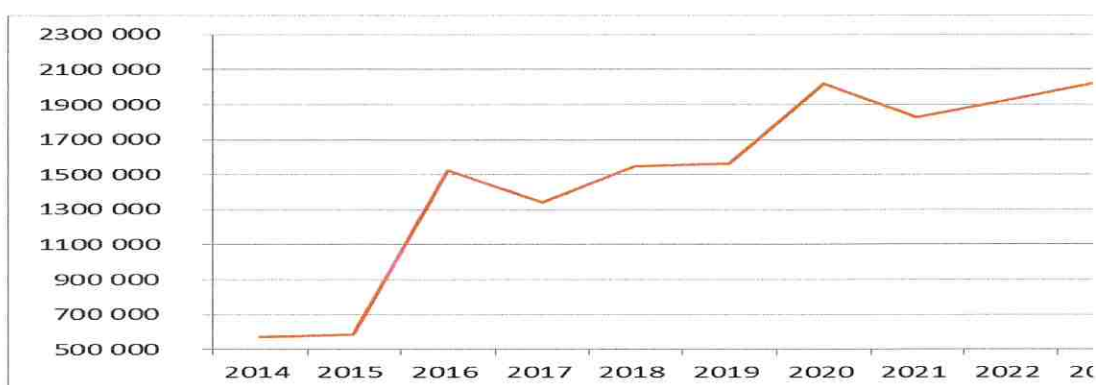
Aucun emprunt n'a été tiré en 2023. La masse annuelle des intérêts s'élèvera ainsi à 192 943 € contre 241 026 € l'année précédente.

Par ailleurs, les charges spécifiques sont composées de potentielles annulations de titres sur exercices antérieurs pour 1000 € comme le dernier exercice clos.

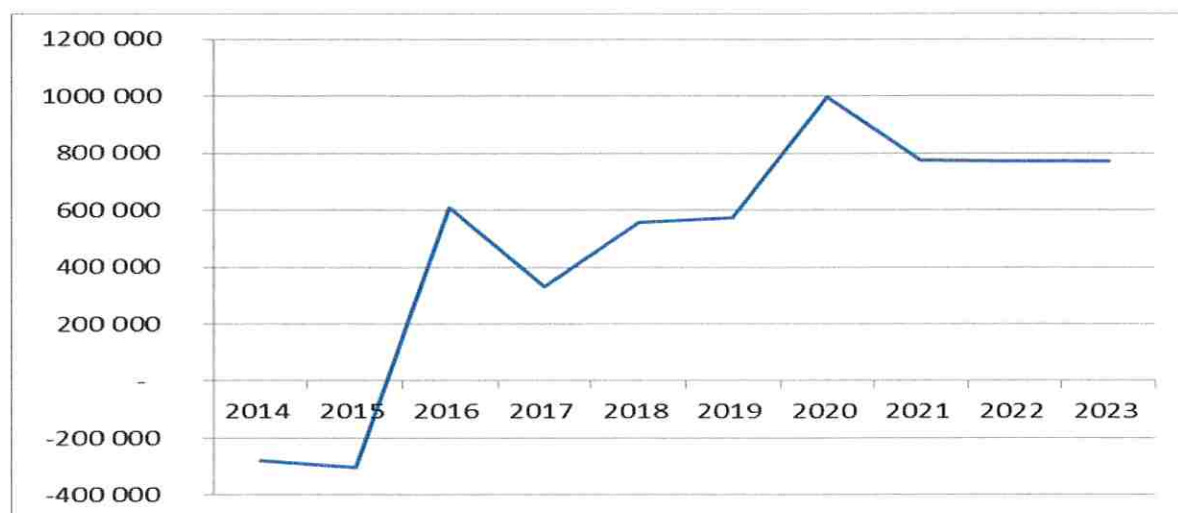
c) Synthèse et objectifs d'évolution de la section de fonctionnement

Au regard de la projection du compte administratif 2023 qui prendra d'ailleurs la forme du Compte Financier Unique pour la 1^{ère} fois (nomenclature M57), l'épargne brute au titre de opérations réelles s'élève à 2 035 746 €. Le résultat final 2023 s'établit à 3 013 183,66 € sous réserve de la production du compte administratif conjointement avec le compte de gestion.

Cette marge de manœuvre permettra de participer pleinement à la couverture des dépenses de fonctionnement, et aussi de financer une partie des investissements. Plus encore, l'épargne brute dégagée étant en augmentation, contribuera à une meilleure capacité de désendettement. De fait, cela facilitera la négociation des taux du futur emprunt.



De cette épargne brute est ensuite retraité le remboursement en capital de la dette, donnant l'épargne nette. Celle-ci doit impérativement demeurer à un niveau positif, ce qui sera le cas pour l'exercice 2024 malgré le contexte économique toujours difficile, dans la mesure où la collectivité doit être en capacité de rembourser sa dette par ses propres ressources. L'épargne nette en 2023 s'élève à 770 388 €. (Pour info 768 562 € en 2022).



2) Section d'investissement

1) Dépenses d'investissement

Pour rappel les investissements, hors dette, sont désormais gérés sous la forme des AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement), afin de refléter au mieux la programmation pluriannuelle, répartie en 2 catégories principales :

- Les investissements récurrents : ils concernent les acquisitions d'équipements et mobiliers, les gros travaux d'entretien ou de rénovation des différents bâtiments communaux dont les écoles, l'Hôtel de Ville, les cantines et autres structures.

Parmi les dépenses 2024, figurent notamment :

- Plus de 600 000 € pour les bâtiments scolaires ;
 - Près de 120 000 € pour la couverture de l'école primaire André MALRAUX ;
 - Plus de 660 000 € pour la restructuration du terrain de football Synthétique ;
 - Plus de 240 000 € pour les couvertures du terrain de tennis ;
 - Près de 48 000 € pour l'installation des toilettes publiques ;
 - Près de 60 000 € pour la réfection de la piste de l'athlétisme ;
 - Près de 240 000 € pour le déploiement de la vidéo protection ;
 - Près de 300 000 € pour l'acquisition de véhicules (2 camions utilitaires) ;
 - Près de 36 000 € pour l'autocommutateur ;
- Les investissements spécifiques :
 - Nouveaux ateliers municipaux : Ce chantier, dont l'enveloppe s'élève à 4 200 000 € pour l'année 2024, faisait partie des investissements annoncés l'année précédente, sous délégation de maîtrise d'ouvrage avec la société SHEMA, et pour rappel ce dernier a connu du retard lié à la découverte d'une cavité sous le terrain, ayant nécessité davantage d'investigations. Les travaux ont pu débuter fin 2023 et se poursuivront toute l'année 2024 pour une livraison prévue à la fin de celle-ci.
 - Reconstruction du site de restauration du groupe scolaire Marcel Touchard : Les travaux, gérés sous délégation de maîtrise d'ouvrage à Rouen Normandie Aménagement, débuteront à l'été 2024 pour une durée de 2 ans pour un coût global estimé à 1,3M€, dont 720 000€ en 2024. Des solutions techniques (location de bungalows...) seront apportées pour assurer la continuité de service durant les travaux.
 - NPNRU – Quartier des Arts-Fleurs-Feugrais : Un projet d'environ 7,8 M€.

Les travaux de démolition ont été achevés et une convention financière doit être établie entre la commune de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf et celle de Cléon afin de convenir des modalités de répartition des coûts, intégrant également la restructuration du centre commercial des Feugrais. A noter enfin que la Métropole a confirmé la réalisation d'un réseau de chaleur urbain à l'horizon 2025-2026, lequel nécessitera d'importants travaux de raccordement aux différents sites communaux éligibles.

En synthèse, voici la situation des autorisations de programmes à la fin 2023 et dans l'attente de la détermination des crédits 2024 :

Autorisations de programme						Reste à financer	
N°	Année de fin prévisionnelle	Libellés	Voté	Réalisé en 2022	Réalisé 2023	CP 2024 provisoires	Exercices au-delà de 2024
INVESTISSEMENTS RECURRENTS							
P01	2026	GROS ENTRETIEN ET RENOVATION COURANTE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	7 658 300,00 €	1 116 780,68 €	891 995,52 €	2 741 873,43 €	2 907 650,37 €
P02	2026	FONDS D'AIDES ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	112 000,00 €	7 064,20 €	8 085,40 €	21 500,00 €	75 350,40 €
P03	2026	MOYENS GENERAUX ET TECHNIQUES	2 317 000,00 €	132 029,66 €	636 870,46 €	488 835,00 €	1 059 264,88 €
P04	2026	DOMAINE PRIVE COMMUNAL	350 000,11 €	12 451,16 €	24 451,37 €	45 000,00 €	268 097,58 €
INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES							
P05	2025	CONSTRUCTION DES NOUVEAUX ATELIERS TECHNIQUES	3 520 440,00 €	538 100,00 €	9 000,00 €	2 318 220,00 €	655 120,00 €
P06	2026	REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE	1 615 000,00 €	5 974,71 €	3 148,96 €	120 000,00 €	1 485 876,33 €
P07	2025	RECONSTRUCTION CANTINE TOUCHARD	1 335 000,00 €	5 089,59 €	2 682,44 €	647 000,00 €	680 227,97 €
P08	2026	URBANISME ET POLITIQUE VILLE	1 820 000,00 €	37 800,00 €	137 772,01 €	240 000,00 €	1 404 427,99 €
P09	2026	TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	271 000,00 €	62 305,91 €	5 365,94 €	65 000,00 €	138 328,15 €
			18 998 740,11 €	1 917 595,91 €	1 719 372,10 €	6 687 428,43 €	8 674 343,67 €

2) Recettes d'investissement

En complément de l'autofinancement et de l'emprunt, les ressources d'investissement se composent :

- Des subventions d'équipements : Notifiées presque intégralement pour un montant de 1 310 479 € dont 95 %, soit 1 250 479,25 € sont destinés au financement du centre technique municipal. La Métropole de Rouen Normandie (665 479,25 €), le Département de Seine-Maritime (180 000 €) et l'Etat (405 000 €) ont apporté leur concours précieux.

D'autres dossiers seront étudiés portant notamment sur la Vidéoprotection de l'ordre de 60 000 €.

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : Elargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics imputées en fonctionnement depuis 2016, cette dotation a pour base de calcul la quasi intégralité des investissements réalisés par la Commune. Les investissements de 2022 ont permis d'encaisser un FCTVA de 253 196 € en 2023. Au regard des investissements réalisés en 2023, la dotation 2024 devrait atteindre une somme d'environ 237 000 €. La loi de finances de 2024 a revu à la hausse le montant du FCTVA versé aux collectivités territoriales du fait de l'augmentation de son assiette par la réintégration des dépenses d'aménagement de terrain. Ainsi, les travaux de la restructuration du terrain de football Synthétique dont le montant s'élève à 660 000 € bénéficieront désormais du FCTVA, soit environ 108 000 €.
- Du reversement de la Métropole : Dans le cadre du transfert de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2015, la Métropole a intégré la prise en charge d'une partie de la dette contractée par ses communes membres, au titre des dépenses liées à la voirie. Ainsi, la Métropole assure un remboursement à la Ville s'élevant à la somme de 1 326 713 €, sur la période 2015-2030, soit un montant annuel de 68 045 € en 2024.

3) Evolution du besoin de financement

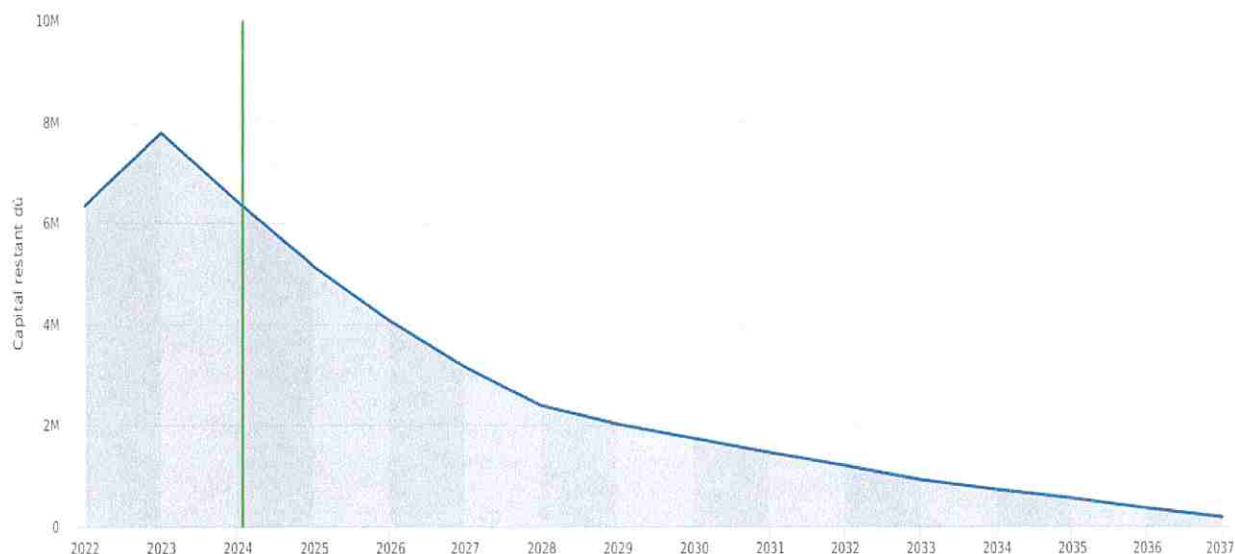
L'évolution du besoin de financement annuel se calcule comme les emprunts nouveaux minorés des remboursements de la dette. Ces éléments prennent en compte uniquement le budget principal où se concentre désormais l'intégralité de la dette.

La commune a su se désendetter au fil des années jusqu'en 2022 où un emprunt de 2,7M€ a été conclu pour anticiper le financement du début d'opération des ateliers municipaux en 2023. Le désendettement s'est poursuivi en 2023 du fait de l'absence d'un nouvel emprunt initialement prévu. Cependant, compte tenu des investissements à venir jusqu'en 2026, il semble acquis que de nouveaux emprunts seront à formaliser.

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette, totalement imputée sur le budget principal, est de 6 564 104 €, pour 8 emprunts avec un taux moyen d'intérêt de 3,12%.

L'intégralité de la dette est positionnée sur un risque A-1, soit le plus faible de la charte Gissler, dans la mesure où tous les emprunts sont à taux fixe, à l'exception d'un seul indexé sur le taux du Livret A.

Le profil d'extinction de la dette se présente de la façon suivante :



Comme évoqué ci-dessus, les perspectives d'investissement mettent en évidence que des recours à l'emprunt seront nécessaires. Le niveau des investissements prévus jusqu'en 2026, traduit par les AP votées, constitue un plafond intégrant un financement bancaire, avec pour limite une capacité de désendettement soutenable. L'objectif consiste à la maintenir sous la barre des 12 ans (seuil dit d'alerte).

D - Le budget annexe « ZAC des Hautes-NOVALES »

Actuellement la première tranche cédée à Nexity voit la construction de nombreux pavillons. La seconde tranche, qui devait être cédée initialement à Nexity, devrait finalement échoir à un autre promoteur après 2024.

Quant à la partie « Est » de la ZAC, actuellement prévue pour l'implantation d'activités, services et logements, aucun projet n'est encore arrêté à ce jour.

E – Conclusion

Le sérieux dans la gestion budgétaire et financière de la ville associé à une capacité de désendettement solide et une politique fiscale maîtrisée permet d'assurer des services de qualité aux Saint Aubinois.

A la suite de la présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à exprimer leurs remarques ou observations.

Mme Aurélia VAN DUFFEL intervient : L'indemnisation reçue pour le sinistre de l'école Maille et Pécoud est-elle intégrale ?

Mme le Maire précise que le remboursement n'est jamais intégral et la Ville en a profité aussi pour faire des travaux, qui auraient prévu à plus ou moins long terme.

Mme VAN DUFFEL s'interroge sur un autre point concernant les investissements, par rapport au terrain de football synthétique et au tennis couvert. Elle constate que les travaux pour le terrain de football synthétique avaient été prévus en 2023 et non réalisés. Les travaux sont indiqués sur le budget 2024 avec une somme en hausse. Elle s'interroge également sur la réfection de la toiture du tennis couvert.

Mme le Maire indique que les coûts des travaux ont malheureusement augmenté en un an pour le terrain de football. Concernant le tennis couvert, il y a une nécessité de refaire la toiture cintrée en acier et ce, au bout des 10 ans de contentieux. Seules des mesures conservatoires avaient été prises afin de permettre au club de pouvoir continuer à exploiter le bâtiment.

Concernant le projet de toilettes publiques, Mme VAN DUFFEL demande également des renseignements. Mme le Maire signale qu'il y a une population demandeuse et que plusieurs lieux sont actuellement à l'étude.

Au niveau des coûts de fonctionnement, Mme Aurélia VAN DUFFEL souhaite également des précisions sur la vidéoprotection.

Mme le Maire précise que c'est un travail fait avec le Commissariat et il sera proposé différents points sur la Commune. Les bandes seront gardées selon la durée légale et le visionnage ne pourra se faire que sur décision du Parquet. Pour Mme DUBOURG, les caméras peuvent également avoir un effet de dissuasion. Mme le Maire indique que des subventions peuvent être accordées dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection. L'installation permettra également une continuité dans l'agglomération elbeuvienne, si des méfaits sont commis sur Elbeuf ou Cléon et que les individus se déplacent ensuite.

Mme VAN DUFFEL désire également des précisions concernant la ZAC des Hautes Novales.

Pour Mme le Maire, la priorité est donnée à la maison des femmes, qui est une demande de l'hôpital et un projet d'intérêt général. Aujourd'hui, le document d'urbanisme ne permet pas d'avoir cette maison sans une opération d'ensemble. Le projet est un bâtiment de 1.800 m², parking compris.

Monsieur DE PINHO s'interroge sur les charges de personnel et plus particulièrement sur la baisse de 10 % des effectifs, passant de 141 Equivalents Temps Plein (ETP) en 2022 à 125 ETP, en 2023.

Mme le Maire précise que, d'une part, il y a des difficultés de recrutement pour remplacer les départs, d'autre part, des choix peuvent être faits de ne pas remplacer ou de remplacer par des agents avec des profils différents, comme au Point-Virgule, par exemple, ensuite, certains départs sont étudiés et le choix est fait de mutualiser des services, en étant attentif aux besoins des Saint Aubinois.

Le Conseil Municipal acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20240206-002-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Karine BENDJEBARA-BLAIS,
Maire